



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260917-D059_2026-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-sept Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absente excusée : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Wanig LE NEVÉ

059/2026 Validation du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de son plan d'actions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-8, L. 2224-10 et R. 2224-15 relatifs aux compétences en matière d'assainissement et à l'obligation de définition des zonages ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 211-1 et suivants relatifs à la préservation de la ressource en eau ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne en vigueur ;

VU la délibération en date du 12 Septembre 2024 retenant l'entreprise SCE pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU) ;

VU le dossier final du SDAEU comprenant l'état des lieux, l'évaluation des besoins à long terme, le scénario retenu et le programme pluriannuel d'investissement ;

VU la présentation du dossier par l'entreprise SCE,

Le schéma directeur des eaux usées est un document stratégique qui poursuit plusieurs objectifs :

- Faire le bilan de l'état actuel de fonctionnement de la structure d'assainissement ;
- Définir les aménagements et éventuelles restructurations complémentaires à prévoir à court, moyen et long terme ;
- Protéger la qualité écologique des milieux récepteurs aquatiques.

L'étude a permis de formaliser un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'un montant total estimé à 1 588 950 € HT étalé sur la période 2026-2036. Ce programme intègre une priorisation des actions.

Il convient désormais d'approuver formellement ce document pour le rendre exécutoire et pouvoir solliciter les subventions financières afférentes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Approuve le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU) d'Arzal, tel qu'annexé à la présente délibération.
- ☐ Approuve le plan d'actions et le programme pluriannuel d'investissement (PPI) associé.
- ☐ Autorise le Maire à signer tous les documents contractuels, avenants, conventions de financement (notamment auprès de l'Agence de l'Eau et du Département) et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Samuel FÉRET.

